

Les Espaces Culture Multimédia

par **Jean-Christophe Théobalt***

La dimension culturelle de l'accès public au multimédia et le soutien à des actions en profondeur, inscrites dans la durée, sont au cœur du programme ECM (Espace Culture Multimédia). Jean-Christophe Théobalt rappelle les objectifs, les évolutions et les résultats de ce programme.

Les origines du programme...

Le programme Espaces Culture Multimédia (ECM) est né en 1997 au sein de la Délégation au Développement et aux Formations (devenue depuis Délégation au Développement et à l'Action Territoriale) du ministère de la Culture et de la Communication. Jusqu'à cette date la DDF avait soutenu ou initié toute une série d'opérations à destination du grand public dans le domaine du multimédia, mais celles-ci demeuraient des opérations ponctuelles ou événementielles. Sans remettre complètement en cause ce type d'interventions, il a alors semblé préférable de commencer à privilégier un travail plus en profondeur et des actions s'inscrivant dans la durée, à travers le soutien à des lieux permanents d'accès public culturel au multimédia. C'est ainsi qu'a été formalisé à l'automne 97 le concept d'Espace Culture Multimédia et que quelques dossiers (Agen, Marseille, Poitiers) ont été financés dès cette année-là. Dès le départ, une démarche souple et pragmatique a été adoptée, en évitant d'imposer depuis Paris un modèle normalisé et en tenant compte des réalités et des réalisations du terrain, car un certain nombre de structures culturelles

* Jean-Christophe Théobalt est chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication à la délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la Culture et de la Communication.

n'avaient pas attendu le ministère de la Culture pour mettre en œuvre ce type d'activités.

Le programme ECM n'a toutefois véritablement pris son envol qu'à partir de 1998, après avoir été intégré comme élément prioritaire (avec des objectifs chiffrés) du volet culturel du Programme d'Action Gouvernemental pour préparer l'entrée de la France dans la Société de l'Information (PAGSI). Il convient également de souligner que le programme ECM n'aurait pas pu prendre l'ampleur qui est la sienne aujourd'hui sans le programme « Emplois jeunes », car la quasi-totalité des animateurs des ECM ont été embauchés sous ce statut.

...et de son concept

Un Espace Culture Multimédia est un espace dédié au multimédia, comprenant un minimum de 5 ordinateurs connectés à Internet, installé dans une structure culturelle ou socio-culturelle et géré par celle-ci. La nature culturelle de l'opérateur de l'ECM est fondamentale et dès le départ le ministère a clairement affirmé que l'enjeu n'était pas de « faire du multimédia pour du multimédia », mais de développer progressivement un travail sur le multimédia en articulation avec les contenus culturels et artistiques gérés par la structure d'implantation de l'ECM.

Les ECM constituent des lieux d'accès public aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et mettent en œuvre des actions de sensibilisation, d'initiation ou de formation à celles-ci. Ils contribuent ainsi à l'objectif gouvernemental de réduction de la « fracture numérique ». Mais ils doivent développer et valoriser de manière prioritaire la dimension cultu-

relle des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la fois comme outils d'accès à la culture et au savoir et comme outils d'expression et de création. Le premier point implique la sélection, la mise à disposition et la promotion de ressources multimédia hors ligne et en ligne et le second point la mise en œuvre d'animations et d'ateliers, l'accueil et le développement de projets, ... sachant que l'on demeure avant tout dans la sphère des pratiques amateur (ou de couplages pratiques professionnelles/pratiques amateur, mais les ECM ne sont pas des lieux spécifiquement dédiés à la production multimédia professionnelle).

Le déploiement du programme

À l'heure actuelle, 150 Espaces Culture Multimédia sont opérationnels sur l'ensemble du territoire national. Ils se répartissent de la manière suivante : 64 bibliothèques et médiathèques, 38 centres culturels municipaux et MJC, 13 cinémas et centres audiovisuels, 7 scènes nationales et lieux de diffusion du spectacle vivant, 9 centres d'art et écoles d'arts plastiques, 6 scènes de musiques actuelles, 5 centres de culture scientifique et technique, 8 friches artistiques et nouveaux lieux pluridisciplinaires. Dès le départ, la diversité des structures d'implantation des ECM a été recherchée, même si rapidement le secteur de la lecture publique et le secteur socio-culturel ont été les plus gros pourvoyeurs de demandes et de réalisations. On trouve aujourd'hui des ECM dans toutes les régions, y compris les DOM-TOM. Même si certaines régions sont beaucoup plus dynamiques que d'autres, la répartition des ECM est relativement équilibrée sur l'ensemble du territoire et le ministère a instauré

parmi les critères prioritaires dans la sélection des dossiers depuis 1999, suite à la première vague des 90 sites sélectionnés en 1998, le rééquilibrage de leur implantation géographique entre les régions et au sein des régions. Les ECM sont par ailleurs situés dans des collectivités locales de taille extrêmement variée : de communes de quelques milliers d'habitants dans des zones rurales, parfois très enclavées, à pratiquement toutes les grandes agglomérations urbaines. Il faut également souligner qu'environ un quart des ECM sont implantés dans des quartiers ou zones sensibles relevant de la politique de la ville.

Les premiers résultats du programme

De manière générale, on peut affirmer qu'il s'agit d'un succès, notamment en terme de fréquentation, même si certains ECM ont connu des difficultés de mise en route et de fonctionnement. La grande majorité des ECM ont été confrontés à une forte demande des publics, le multimédia ayant souvent attiré des publics nouveaux dans les équipements culturels gérant un ECM. Globalement, la première année d'ouverture, voire au-delà, les ECM ont été très sollicités, voire débordés, par les demandes d'initiation de base des publics aux NTIC et n'ont donc développé une offre plus culturelle ou artistique que progressivement. La multiplication depuis deux ans de l'ouverture d'autres lieux d'accès public au multimédia n'est ainsi absolument pas vécue comme une concurrence mais plutôt comme une aubaine, car cela doit permettre d'alléger la charge des ECM sur les fonctions d'accès public et d'initiation, pour leur permettre de développer un travail plus culturel sur le multimédia.

La montée en puissance qualitative du programme a également été très nette depuis deux ans avec la mise en œuvre dans un nombre croissant d'ECM d'ateliers et de projets de création (création graphique, musique assistée par ordinateur, création vidéo, création de sites web et de cédérom,...), l'accueil d'artistes en résidence et l'émergence de co-productions entre ECM. L'année 2002 va également permettre de tester la diffusion et la circulation de petites formes de spectacles multimédia (accompagnés d'ateliers et d'animations).

Le succès du programme est aussi confirmé par le nombre croissant de demandes de labélisation et de soutien qui parviennent au ministère.

La place des bibliothèques et médiathèques

Comme on l'a déjà indiqué, la catégorie de lieux culturels la plus représentée au sein des ECM s'avère être celle des bibliothèques et médiathèques (un peu plus de 40% du total) et elle constitue le premier « vivier » de nouvelles demandes. Le bilan que l'on peut en tirer est assez contrasté. Si l'appropriation du multimédia par les bibliothèques n'a rien de surprenant, elle a souvent été réalisée dans une optique avant tout documentaire, pour compléter une « chaîne » des supports : livres, périodiques, audio, vidéo, et enfin Internet. On constate donc de manière fréquente des faiblesses dans l'appropriation plus créative des NTIC. L'approche « documentaire » est tout à fait normale et il n'a jamais été question de critiquer les bibliothèques qui ne souhaiteraient pas dépasser ce stade. Mais le label ECM implique notamment de promouvoir les NTIC en tant qu'outil

d'expression et de création et de développer un travail sur la culture multimédia. Certaines bibliothèques répondent de manière remarquable à ces exigences du cahier des charges des ECM, qui ne leur posent aucun problème, et sont parfois engagées dans des projets artistiques ambitieux. Mais d'autres peinent sur ces dimensions et leur respect du cahier des charges ECM demeure problématique.

Le ministère a progressivement durci sa sélection des dossiers ECM en provenance des bibliothèques, en ne les sélectionnant plus sur les fonctions d'accès aux outils multimédia (incluant l'initiation) et aux ressources documentaires numérisées, mais en demandant un vrai programme d'activités avec et sur le multimédia. L'apport de financements de fonctionnement implique en effet que les bibliothèques labellisées ECM réalisent un travail supérieur aux autres dans ce domaine. Mais l'importance de la présence et de la place des bibliothèques dans le programme ECM a été réaffirmée. Elle semble en effet fondamentale sur au moins deux points : l'aménagement du territoire, car dans de nombreuses communes le seul équipement culturel conséquent demeure la bibliothèque, et l'élargissement des publics, car les bibliothèques touchent en général des publics importants et diversifiés, ce qui n'est pas toujours le cas des autres équipements culturels.

L'intégration des bibliothèques dans le programme ECM a aussi permis de les intégrer dans la dynamique de réseau que le ministère a souhaité créer à travers le programme ECM. En effet, dès le départ, des mesures d'accompagnement

du programme ont été mises en œuvre, en terme d'accès aux contenus, de formation, d'études... mais aussi en terme d'échanges, de rencontres, de mutualisation des expériences et des projets. En regard des faiblesses évoquées précédemment, il est clair que ces dispositifs d'accompagnement ont contribué à aider directement les bibliothèques et les autres structures culturelles à développer leur travail dans le domaine du multimédia. Et les nouvelles pratiques induites par le multimédia ont également constitué un bon moyen de conforter et renforcer la vocation des médiathèques en tant qu'équipement d'action culturelle.

Les évolutions et développements du programme

Le ministère va continuer à renforcer à partir de 2002 son dispositif d'accompagnement du programme ECM, en développant notamment de nouveaux outils d'information et de communication. Il va globalement poursuivre une politique d'ouverture et de collaboration transversale et « inter-réseaux » amorcée en 2001. Les coopérations lancées avec d'autres programmes comme celui du ministère de la Jeunesse et des Sports (les Points Cyb) et celui de la Caisse des Dépôts et Consignations (les Cyberbases) vont ainsi être intensifiées. Ce travail s'effectue notamment en liaison avec la Mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, Internet et le multimédia (MAPI), qui a mis en place le label « Espace Public Numérique (EPN) »¹.

L'objectif global du ministère n'est pas de rester replié sur un réseau de 150 ECM, mais que l'appropriation des NTIC comme outils d'accès à la culture et comme outils d'expression et de création

puisse se réaliser dans le plus grand nombre possible de structures, qu'elles soient culturelles, éducatives, sociales... C'est pourquoi le ministère va œuvrer à l'intégration dans le réseau et le dispositif mis en place pour les ECM, d'un nombre croissant de structures constituant des points d'accès culturels au multimédia, mais ne répondant pas à toutes les exigences du cahier des charges des ECM, notamment en matière d'offre (nombre de postes, salle multimédia) et d'activités culturelles et artistiques avec le multimédia. Les bibliothèques et médiathèques doivent être les premières à en bénéficier.

Un des grands intérêts – voire le principal intérêt – du programme ECM réside dans la dynamique d'échange et de coopération qui a pu s'enclencher autour des pratiques multimédia et qui pourrait connaître de nouveaux et nombreux développements. Cette dynamique devrait donc être largement confortée en 2003.

Pour de plus amples informations sur les programmes ECM :

<http://www.ecm.culture.gouv.fr>

Le ministère a également conduit depuis plusieurs années un programme d'observation et d'analyse des usages des NTIC dans des lieux culturels ; la dernière phase de ce programme a porté sur les ECM : ces études sont téléchargeables à partir de la rubrique consacrée aux ECM sur le site Internet du ministère.

1. Le label EPN est un label transversal, conçu avant tout pour le grand public. Il correspond à une charte que le lieu d'accès public au multimédia s'engage à respecter. Toutes les informations sur le label EPN sont disponibles sur le site Internet de la MAPI : <http://accespublics.premier-ministre.gouv.fr>